

Pôle communication

Mercredi 29 septembre 2021

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Création d'un fonds de soutien de la politique de l'eau partagée (PEP)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de délibération du Congrès qui propose de créer, au sein du budget de la Nouvelle-Calédonie, un fonds de soutien dédié à la mise en œuvre de la PEP.

Le schéma d'orientation de la PEP a été adopté, à l'unanimité, par une délibération du Congrès du 19 mars 2019. Ce plan ambitieux inclut six objectifs stratégiques, trois objectifs transverses et plus de sept cents actions.

Les six objectifs stratégiques visent à :

- 1. sanctuariser les zones de captage ;
- 2. fournir 150 litres d'eau potable par jour à chaque Calédonien à l'échéance 2025 ;
- 3. faire des Calédoniens des hydro-éco citoyens ;
- 4. s'orienter vers le zéro rejet d'eau non traitée à l'échéance 2045 ;
- 5. mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement à l'échéance 2025 ;
- 6. mieux maitriser l'eau pour augmenter la production agricole (avec un taux d'autosuffisance alimentaire à 50 % en 2030).

Les trois objectifs transverses ont pour objet :

- 1. de mettre en place un cadre juridique et une police de l'eau adaptée ;
- 2. d'améliorer la connaissance ;
- 3. de développer les compétences de tous les acteurs de l'eau.

Jusqu'à présent, les opérations de la PEP étaient financées par l'Agence rurale au moyen d'une quote-part des taxes affectées à cet établissement, qui génère une ressource de 150 millions de francs. La création d'un outil de financement dédié au sein du budget de la Nouvelle-Calédonie, sous la forme d'un fonds de soutien, permettra au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de disposer d'un levier financier pérenne pour le déploiement de la PEP.

La création de ce fonds intervient dans un contexte particulier de renonciation par les provinces Sud et Nord à la délégation de compétences en matière d'entretien des cours d'eau qui leur avait été confiée par la Nouvelle-Calédonie. Aussi, il appartient à la Nouvelle-Calédonie d'assumer désormais pleinement sa compétence.

Enfin, ce fonds, qui a également vocation à être alimenté par les redevances d'occupation du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie, constitue une opportunité pour accompagner des



projets portés par les provinces, les communes ou d'autres structures en lien avec les objectifs de la PEP, et pour obtenir aussi d'autres sources de financement. Il s'agit donc bien de nouvelles perspectives pour redynamiser la PEP qui est essentielle pour une gestion durable et concertée de la ressource en eau au niveau pays.

* *